

Le déneigement de votre territoire par les agriculteurs, c'est possible !

Vous en avez besoin ?

Cela vous intéresse ?

La Chambre d'Agriculture peut vous accompagner

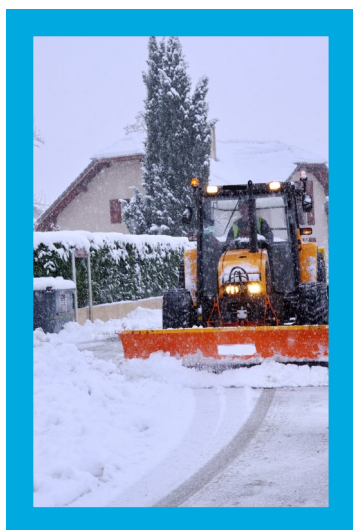


AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARDENNES

Avez-vous pensé au déneigement de votre territoire par les agriculteurs ?

L'assouplissement de la législation, depuis 2010, permet aux agriculteurs de **déneiger les voies communales** dans le cadre de leur activité agricole. L'agriculteur concourt alors à une mission d'intérêt général, de service public.

Le déneigement des routes se fait au moyen d'une lame, propriété de la collectivité, montée sur le tracteur de l'agriculteur, pour les routes communales.



Quelques informations pratiques et techniques

Coût d'une lame de déneigement :
- prix neuf € HT: à partir de 3 000 €

Puissance du tracteur nécessaire: 110 CV



Le déneigement par les agriculteurs : de nombreux avantages

- * Disponibilité des agriculteurs sur le secteur
- * Intervention rapide
- * Intervention sur demande
- * Matériel adéquat déjà présent sur les exploitations professionnelles

La Chambre d'Agriculture vous accompagne pour la mise en place de ce service sur votre territoire

Notre accompagnement

- ◆ Participation aux réunions d'information et de mise en relation élus communaux-agriculteurs, avec intervention technique,
- ◆ Animation de réunions par secteur géographique :
 - * Définition des axes prioritaires,
 - * Estimation du linéaire de voiries et du temps passé,
 - * Proposition du barème indicatif d'indemnisation de l'agriculteur
- ◆ Rédaction et mise à disposition d'une convention tripartite entre l'agriculteur, la communauté de communes et la commune, avec annexes techniques.

Rôle de la collectivité

- * Définition d'un parcours prioritaire à déneiger (routes menant aux grands axes, aux écoles...)
- * Organisation de pôles de déneigement entre plusieurs communes, quand cela est possible.

Les communautés de communes peuvent également prendre la compétence de ce service sur leur territoire et mettre à disposition des communes les lames de déneigement.



Pour toute information et devis, n'hésitez pas à nous contacter:
Chambre d'Agriculture des Ardennes
Hélène LEFEVRE
Tél. : 03.24.56.82.11
Mail : h.lefevre@ardennes.chambagri.fr